



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Société française des jeux

Question écrite n° 9096

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à la question écrite 1826 du 1er juillet 1993 et à la réponse qui a été faite le 26 août 1993 (JO, Sénat, page 1461) demande à M. le ministre de l'économie de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle après le dépôt par l'inspection générale des finances (IGF) du rapport relatif à la gestion de la Française des jeux. Il lui paraît souhaitable d'informer la représentation nationale des principales conclusions de ce rapport, compte tenu que des extraits en ont été publiés, dans la presse, sans qu'il soit possible d'en apprécier la qualité et l'importance.

Texte de la réponse

Le rapport de l'inspection générale des finances sur la Française des jeux a permis aux ministres de tutelle de prendre la mesure de certains dysfonctionnements dans la gestion de la Française des jeux, nécessitant des mesures correctrices. Il appartiendra au nouveau président de la Française des jeux de prendre en compte les conclusions de la mission de l'inspection générale des finances, afin d'améliorer la gestion et de renforcer le suivi comptable de l'entreprise et de ses filiales, sans que soit remis en cause le dynamisme commercial que son prédécesseur avait développé.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9096

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1993, page 4426

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2324